

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Service de location de vélos en libre-service – fixation du nombre de stations « Vélib' »

Rapporteur : Patrice Pattée

Dans la poursuite des actions déjà engagées en faveur des déplacements durables, la ville de Sceaux a adhéré au syndicat mixte Autolib' par délibération du 26 mars 2009 et au Syndicat d'Études Vélib' Métropole par délibération du 17 décembre 2015.

Lors de sa séance du 11 mai 2017, le conseil municipal a décidé le transfert de la compétence de location de vélos en libre-service au syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole ainsi que l'adhésion à la compétence optionnelle « Vélib' » de ce syndicat.

Depuis, la Ville dispose des résultats de l'enquête réalisée auprès des Scéens en matière de pratique du vélo qui montrent la pertinence de la mise en place de ce dispositif. 152 personnes ont répondu à cette enquête.

En effet,

- 92 % des répondants indiquent que Vélib leur paraît adapté aux circulations en ville ;
- trois quarts des répondants indiquent qu'il serait pertinent d'étendre le dispositif Vélib à Sceaux ;
- 35 % indiquent qu'ils utiliseraient Vélib dans leurs déplacements sur Sceaux, chiffre qui peut s'expliquer par le fait que 143 des 152 répondants à l'enquête sont déjà dotés d'un vélo ;
- 43 % utiliseraient Vélib pour des déplacements vers des communes voisines et Paris (cette réponse concernant l'ensemble des répondants y compris les 143 sur 152 déjà dotés d'un vélo).

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer l'installation de 3 stations Vélib à Sceaux en 2018 (dont une partagée avec Bagneux) situées respectivement dans le centre-ville, le quartier Robinson et le quartier des Blagis.